Nos contrats

Alter Obsèques - Epargne Obsèques

- Pas d'attestation de bonne santé à fournir
- Souscription de 18 à 115 ans
- Possibilité de financement en prime unique ou en primes périodiques
- Capital garanti pour les Majeurs Protégés
- Un contrat identique quel que soit le type de mesure

GARANTIE ASSISTANCE

europ assistance

- Prise en charge du transport de corps si le décès intervient à plus de 50 km du domicile et dans le monde entier
- Assistance psychologique
- Aide-ménagère
- Garde d'animaux de compagnie

Votre animateur commercial

Contact mail :

mjpm@fape.fr

Retrouvez notre recueil de volontés sur :

www.levoeu.fr

www.tutelleauquotidien.fr

FAPE OBSÈQUES - www.fape.fr et LE VOEU FUNÉRAIRE - www.levoeu.fr -
Marques déposées et exploitées par Mésange Prévoyance - Société de Courtage d'Assurances Siège social : 7 place Pierre de Coubertin 59790 RONCHIN - Tél. 03 28 01 05 10 - Fax. 03 28 01 05 19 – www.mesange-prevoyance.fr - SAS au capital de 66 760 € - RCS Lille B 478 782 915 - N° TVA : FR 14 478 782 915. Habilitation funéraire N°21-59-0615 auprès de la Préfecture du Nord. N° ORIAS : 07 009 092 (www.orias.fr) - Sous le contrôle de l'ACPR : 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS CEDEX 09. Réclamations : reclamation@mesange-prevoyance.fr. Un accusé de réception vous sera envoyé dans les 10 jours ouvrables et une réponse vous sera communiquée sous 2 mois maximum à compter de la réception de votre demande.

Le premier service pensé pour vos **Majeurs Protégés**

FAPE Obsèques - Le Vœu Funéraire, courtier spécialisé dans la Prévoyance Obsèques depuis 1976, met en place le premier service de conseil et d'aide à la souscription de contrats obsèques pour les Majeurs Protégés.

FAPE Obsèques - Le Vœu Funéraire est le partenaire de plus de 1500 entreprises de Pompes Funèbres réparties sur toute la France.

FAPE Obsèques - Le Vœu Funéraire est reconnu auprès des MJPM depuis plus de 30 ans pour son expertise.

Partenaire de : Tutelle au quotidien

le Vœu FUNÉRAIRE

GENERALI

europ assistance

mesange PRÉVOYANCE

Au-delà de la sécurité apportée par le partenariat avec GENERALI et Europ Assistance, Mésange Prévoyance possède une expertise unique dans la gestion des dossiers de prévoyance funéraire.

POURQUOI CHOISIR FAPE Obsèques - Le Vœu Funéraire ?

Pour vous :

Gain de temps :

Un seul interlocuteur, FAPE Obsèques - Le Vœu Funéraire, centralise toutes vos demandes.

Simplification de la démarche :

A l'aide du recueil de volontés, nous effectuons toutes les vérifications nécessaires (recherche de sépulture, respect de la législation funéraire…) pour la mise en place du contrat.

La décision finale vous appartient :

Si nécessaire, nous vous proposons plusieurs devis d'entreprises de Pompes Funèbres, vous choisissez celui que vous souhaitez.

Dématérialisation :

Grâce à notre partenaire YouSign, nous vous proposons la Gestion Electronique des Documents, une procédure rapide et 100% sécurisée. yousign

Personnalisation :

Quelle que soit la situation, personnelle et financière, de votre Majeur Protégé, nos contrats répondent aux besoins et exigences des différents régimes de protection.

Une Hotline en France :

Nous vous accompagnons au quotidien et mettons à votre disposition toute notre expertise : funéraire, assurance, juridique…

Pour vos Majeurs Protégés :

Respect des volontés :

Au moment du décès, les volontés exprimées par le Majeur Protégé seront respectées par l'entreprise de Pompes Funèbres mandatée (valeur testamentaire).

Financement :

Le capital est défini selon les prestations souhaitées et adapté aux ressources du Majeur Protégé.

Cadre règlementaire :

La prestation obsèques est au profit de l'assuré, la notion de Votum Mortis ne s'applique pas. Le contrat ne tombe pas sous le coup de l'article L132-3 du Code des assurances.

Contexte familial :

Quelle que soit la situation familiale du Majeur Protégé, vous n'aurez pas de démarche à effectuer au moment du décès.

Evolution du contrat :

Si la situation du Majeur Protégé change (déménagement, aggravation ou allègement de mesure), nous adapterons le contrat à la nouvelle situation.

Rappel :

Depuis la loi n° 2019-222 du 23 mars 2019, l'accord du juge n'est plus nécessaire pour la souscription d'un contrat obsèques pour un majeur sous mesure de tutelle.